

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7436249801

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/3155398>

Cette annonce a été mise en ligne le **23 décembre 2025** sur **Anjou Agricole Web**  
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

**LCFO FINANCE**  
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 €  
Siège social : 24, rue Blaise Pascal  
49000 ANGERS

Aux termes d'un acte SSP à Angers en date du 18/12/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : LCFO FINANCE

Siège : 24, rue Blaise Pascal - 49000 ANGERS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Angers.

Capital : 2 000 €

Objet : le conseil en gestion administrative, financière, comptable, ressources humaines et stratégique auprès de sociétés, associations ou organismes publics ou privés ; l'assistance à la direction financière, et notamment la prestation de direction financière externalisée, ainsi que la mise en place de procédures de contrôle de gestion, de reporting, de pilotage budgétaire, d'optimisation des ressources et d'analyse financière (FP&A) ; l'amélioration, la conception, l'intégration ou l'évolution de systèmes d'information financiers et d'outils de gestion associés ; la conception, l'organisation et l'animation d'actions de formation en finance d'entreprise, comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie, pilotage de la performance, systèmes d'information finance et conformité, au bénéfice des dirigeants, DAF, équipes administratives et financières.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés,

En partenariat avec

les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Clément LUCAS, demeurant 24, rue Blaise Pascal - 49000 ANGERS

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David CANTARERO  
Directeur de Médialex

En partenariat avec